

Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

[www.cgtlaborit.fr](http://www.cgtlaborit.fr)

[www.wmaker.net/reseauspsycho.fr](http://www.wmaker.net/reseauspsycho.fr)

et aussi sur facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT)



## **ASSEMBLEE GENERALE A PARIS DU 10 AVRIL un franc succès !**

Plus de 400 psychologues réunis à la Bourse du Travail :

- salariés du public, du privé
- mais aussi étudiants et chômeurs
- venus de Lille, Toulouse, Dijon, Valence, Poitiers, Paris,...



Et dans les régions plus éloignées (Lyon, Bordeaux, Marseille, Rennes,...), des psychologues ont manifesté devant l'ARS.

L'assemblée générale des psychologues réunie à l'initiative des syndicats CGT, CFTC, SUD et SNP qui avaient appelé à faire grève ainsi que de FO qui avait appelé à l'AG, a rassemblé plus de 400 participants.

Les syndicats Sud, FO, CFTC et SNP ont pris la mesure de la capacité des psychologues et des étudiants en psychologie à se mobiliser et à se mettre en grève. Les psychologues présents ont fait part de leur mécontentement, de leur colère et de leur détermination à manifester pour rendre visibles leurs revendications.

Avec la volonté de faire connaître au public, aux médias et aux pouvoirs publics, la faiblesse de leur rémunération et la réalité de leurs conditions de travail, les professionnels ont adressé aux organisations syndicales présentes la demande très forte d'organiser une manifestation unitaire d'ampleur de l'ensemble de la profession.

L'Assemblée Générale des psychologues a reconduit la mobilisation pour le jeudi 19 juin 2014.

**RENDEZ-VOUS À PARIS LE 19 JUIN 2014**

**GRANDE MANIFESTATION NATIONALE**



## **Dans la matinée du 10 avril : RDV aux ministères à l'initiative de la CGT**

### ➤ **A la DGOS**

Sur la résorption de la précarité, nous demandons un geste fort du gouvernement. La DGOS a prévu une augmentation de l'ONDAM prenant en compte ce surcoût mais sans que ces crédits soient fléchés, ce qui risque d'être un coup d'épée dans l'eau dans le contexte budgétaire actuel.

Sur la structuration de la profession dans la FPH, actuellement 95 établissements sont inscrits dans l'expérimentation. Un comité de suivi aura lieu en mai ou juin.

Sur la gratification des stages, la réponse de la DGOS qui met en avant le manque de moyens est très décevante et très insatisfaisante.

Concernant les commissions paritaires, la constitution d'un sous-groupe commun pour les cadres et psychologues sera un peu moins défavorable que la situation précédente.

La DGOS a formulé la demande auprès du cabinet ministériel que « la prise en compte de la dimension psychologique » soit ré-introduite dans la future loi sur la santé.

### ➤ **Au cabinet du Ministère de la Fonction publique**

Face à notre demande de revalorisation salariale, notre interlocutrice ne voit pas comment, dans le contexte actuel de la réduction du budget public annoncée, elle pourrait avancer une telle revendication.



Elle déplore la course au doctorat, due à l'effet LMD, et souhaite des professions en lien avec ce dont la fonction publique a besoin. Le vaste chantier évoqué en septembre 2013 lors de notre dernière mobilisation, de reconstruction des grilles de la fonction publique, nommé Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR), va être long et n'aboutira que d'ici 3 ou 4 ans. Dans ce cadre-là, une augmentation ne pourra être envisagée qu'en identifiant des responsabilités particulières au sein de l'exercice. Notre interlocutrice évoque le rallongement du déroulement des carrières et la fluidification des mouvements d'une fonction publique à l'autre.



**Nous attendons davantage d'engagement de la part du gouvernement. La lutte continue !**

Si vous souhaitez vous abonner à cette newsletter, envoyez votre e-mail à [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr) avec votre région et département

*Si vous la recevez par un intermédiaire,*

*Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière*

**La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !**

*Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts*